

Eclairage public : Saint-Didier mise sur la sobriété énergétique



A partir du 1er novembre 2022, la commune de Saint-Didier éteindra partiellement ou totalement certains secteurs d'éclairages publics et réduira l'intensité d'autres secteurs, toutes les nuits, à partir de minuit et jusqu'à 5 heures du matin.

Cette mesure vise à lutter contre le réchauffement dû aux émissions par Gaz à effet de serre (GES) en réduisant la consommation d'énergie de la commune ainsi que d'appliquer, comme le font plus de 12 000 communes françaises, les directives nationales et européennes « par la mise aux normes des équipements et la maîtrise de l'énergie dans un contexte budgétaire de fonctionnement en constante réduction ».

« Si nous nous sommes tous habitués depuis des décennies, à l'allumage automatique des luminaires dès la tombée de la nuit, jusqu'au lever du jour, les impacts économiques et écologiques obligent aujourd'hui l'ensemble des collectivités à remettre en question cette habitude de fonctionnement dépassée », explique la municipalité.

Enjeu économique de taille

« À Saint-Didier, depuis le début de l'année, nous avons dressé un état des lieux et mis à l'étude le



Ecrit par Echo du Mardi le 18 octobre 2022

fonctionnement de tout l'éclairage public existant en relation étroite avec les services techniques du syndicat départemental d'électrification, et avec la société de maintenance et de rénovation de nos installations d'éclairage public, poursuit la Ville. Notre commune s'active à baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre, génératrices de hausse de température nous enfermant dans l'infernal cycle sécheresse/tempête, en réduisant ses besoins en électricité, grâce à cette démarche d'expérimentation qui évoluera en fonction des possibilités ouvertes par les rénovations techniques et les nouvelles technologies. Elle se traduit par une décision d'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h chaque nuit, totale ou partielle en fonction du secteur. Il sera tenu compte des observations et suggestions de la population qui remonteront auprès des élus et services municipaux. »

Outre l'aspect environnemental, l'enjeu est aussi économique pour Saint-Didier. En effet, la consommation électrique totale annuelle de l'éclairage public de la commune représente plus de 300 000 KWh pour une dépense totale de près de 45 000€ par an.

L.G.